

Article 15.2 - Tarif pour l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation *

1° Les tarifs exigibles pour l'émission de tout permis ou certificat d'autorisation prévu au présent règlement sont établis comme suit, à savoir :

Bâtiment résidentiel

Nouvelle construction / bâtiment principal	=	\$50 + \$15 par logement additionnel
Construction bâtiment complémentaire	=	\$30
Construction d'un abri à bois	=	\$20
Construction galerie	=	\$25
Rénovation bâtiment principal	=	\$25
Rénovation bâtiment secondaire	=	\$20
Rénovation galerie	=	\$15
Déménagement d'un bâtiment	=	\$50
Démolition bâtiment principal	=	\$20
Démolition bâtiment secondaire	=	\$15

Bâtiment commercial

Construction	=	\$100 + (\$2 du mille/coût total)
Rénovation	=	\$50 + (\$2 du mille/coût total)
Bâtiment complémentaire	=	\$100
- Pour rénovation de \$100 000 et plus	=	\$250
Démolition	=	\$200

Bâtiment agricole, forestier, communautaire, institutionnel

Construction bâtiment principal	=	\$50
Construction bâtiment secondaire	=	\$35
Déménagement	=	\$50
Rénovation bâtiment principal	=	\$30
Rénovation bâtiment secondaire	=	\$25
Démolition	=	\$25

Terrain / Aménagement

Permis de lotissement	=	\$25
Ouvrage de captage d'eau souterraine	=	\$15
Installation d'une fosse septique	=	\$15
Aménagement d'une aire de stationnement	=	\$30
Coupe arboricole ou forestière	=	\$30
Installation ou modification clôture, muret ou haie	=	\$10
Installation d'une piscine	=	\$10
Enseigne – Affichage	=	\$20

Autres

Changement d'usage	=	\$15
Installation temporaire et récréative d'une roulotte, tente ou tente-roulotte	=	\$10
Dérogation mineure	=	\$300
Modification au règlement de zonage	=	\$500
Autre certificat d'autorisation	=	\$10